



**Equipements et cadre de vie
Bâtiments**

Décision n° 2020-289

Objet : Marché de prestation d'entretien et de maintenance des équipements de cuisine avec la société Compagnie Hobart

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'offre de la société Compagnie Hobart Z.I. Paris Est – Allée du 1^{er} Mai, 77312 Marne La Vallée Cedex 2, correspond à nos besoins d'entretien et de maintenance des équipements de cuisine de la ville.

DECIDE de signer le marché de prestation d'entretien et de maintenance des équipements de cuisine de la ville de Sceaux pour un montant annuel de 14 395,00 euros HT pour la partie forfaitaire et d'un montant annuel maximum de 25 000 euros H.T pour la partie à bons de commande.

PRECISE que la durée du marché est de un (1) an à compter de sa date de notification.

DECIDE de le signer.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 22 décembre 2020



Philippe LAURENT